

Procès-verbal de la réunion du conseil d'école de Charbuy.

Le conseil d'école de Charbuy s'est réuni le vendredi 20 novembre 2015 à 18h00.

Membres présents :

Représentants de l'école : M. Jean-Luc MARAS (CP), Mme Catherine BAILLAT (CE1), Mme Laurence CUISINIER (CE2), Mme Lise JEANNEY (CM1, directrice), Mme Muriel LIOTTA (CM2).

Représentants des parents d'élèves : Mme Aurélie OPOTCHINSKI (CP, CE1), M. Sébastien LANG (CP, CE2), M. David VILAIN (CM1), M. Anthony LETELLIER (CM2).

Représentantes de la Municipalité :

Mme Nadine CHAMYK, Mme Christine GABUET, Mme Christiane TAPIN, membres de la commission Affaires Scolaires.

Membre(s) excusé(s) :

Mme Patricia FROGER, représentante des parents d'élèves
M Olivier GOUEL, Inspecteur de l'Éducation Nationale

I – Déroulement de la rentrée 2015/2016

En CP, Mme RIVALLAIN vient compléter le mi-temps de M. MARAS le mardi, le jeudi et un mercredi sur deux.

Mme DELON, décharge de service (le vendredi) de Mme JEANNEY (directrice) est remplacée par Mme SALOMON.

Des intervenants du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) interviennent à l'école : M. LACROIX (psychologue scolaire) et Mme POINDRON (maître E).

Les effectifs pour cette année scolaire sont répartis comme suit :

CP : 26 élèves
CE1 : 17 élèves
CE2 : 25 élèves + 1 arrivée en novembre
CM 1 : 24 élèves
CM 2 : 27 élèves
Total : 120 élèves

L'école applique les nouveaux rythmes scolaires décidés en fin d'année scolaire précédente :

Lundi – Mardi – Jeudi : 8h45/12h – 13h45/16h

Mercredi : 8h45/11h45

Vendredi : 8h45/12h – 13h45/15h

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ont donc évolué :

Lundi – Mardi – Jeudi : 16h/16h30 : temps récréatif

Vendredi : 15h/16h30 : activités selon planning distribué aux parents par la municipalité

A la fin des NAP, les enfants de l'école élémentaire doivent être récupérés dans la cour de récréation (ou préau par temps de pluie).

Les parents sont de nouveau invités à respecter les horaires d'arrivée et de départ. Il en va de la sécurité des enfants qui sont amenés à rester seuls en classe pendant que l'enseignant(e) va ouvrir la grille aux retardataires. En effet, depuis l'instauration de la posture Vigipirate, la grille de l'école doit être fermée à clef les matinées d'école.

De même à la sortie de l'école, il est rappelé aux parents que, lorsqu'ils ne sont pas présents à l'heure de fin des cours et que les enseignants n'ont pas été prévenus, la procédure administrative prévoit l'information de la gendarmerie.

Des retards occasionnels peuvent être tolérés (dans ce cas, téléphonez à l'école), mais les retards répétés sont incompréhensibles.

Enfin, il serait souhaitable que les parents changeant de numéro de téléphone préviennent l'école, pour pouvoir être informés en cas d'urgence.

Il est rappelé aux parents qu'il est important de signaler toute absence de leurs enfants. Pour toute absence non signalée et non justifiée de plus de 4 demi-journées dans le mois, la procédure administrative prévoit un signalement à l'inspection académique.

II – Domaine pédagogique

- Les nouveaux programmes seront appliqués à l'école élémentaire à la rentrée 2016.

La laïcité est au centre de ces programmes (conférences pédagogiques, charte que les parents devront signer...)

Rappel : la journée de la laïcité aura lieu le 09/12/2015

- Il existe toujours des échanges de service entre les classes de CE1 et le CE2 (anglais/sport), ainsi qu'entre le CM1 et le CM2 (histoire/anglais).
- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se font de 8h05 à 8h35 le mardi et jeudi pour les CE1, CE2, CM1, CM2 et le jeudi de 16h à 16h30 et vendredi de 8h05 à 8h35 pour les CP.

Les APC ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées.

- Le projet d'école est identique depuis 2011. S'y ajoute un avenant proposant des actions menées sur la maîtrise de la langue orale en classe (s'exprimer, s'écouter, justifier un point de vue, présenter une lecture, un exposé...), ainsi que des actions dans le domaine de la laïcité (étude de la charte de la laïcité, débat argumenté ou discussion à visée philosophique).
- Sorties éducatives :
 - o « Nettoyons la nature »: action de sensibilisation à l'écologie. Cette action a eu lieu début octobre 2015.
 - o Pour les CM1, une activité tri des déchets + un film sur le devenir des déchets avec un intervenant de la Communauté de l'Auxerrois.
 - o Les élèves de cycle 3 étaient invités à chanter la Marseillaise lors de la cérémonie du 11 novembre (l'hymne faisant partie des programmes de l'Enseignement Moral et Civique)
 - o Classes de CE2/CM1 : « classe de mer » prévue du 03 au 08 avril 2016 en Vendée. Des réunions vont bientôt avoir lieu avec les parents pour l'organisation.
 - o Classes de CE2/CM2 : fête de la science
 - o Classes de CE1/CM2 : musée (exposition sur les météorites)

III – Financements

Municipalité, pour l'année civile 2015 :

- une dotation de 45 € par enfant
- une dotation informatique de 500 €
- une dotation de 1270 € au titre de la coopérative scolaire
- La mairie a voté en conseil municipal une subvention de 2000€ pour aider au financement de la classe de mer en avril 2016, ce qui représente une aide approximative de 40€ par enfant. Le conseil d'école remercie la municipalité pour cette aide.

Autres :

- Il a été demandé en début d'année scolaire 20€ par enfant pour la coopérative scolaire
- L'association La Marelle a fait don de 500€ à l'école, suite aux bénéfices de la kermesse de juin 2015. Chaque classe a ainsi pu bénéficier de 100€ ; les classes de CE2 et CM1 ont décidé de verser cette somme au bénéfice des opérations effectuées pour financer le voyage en Vendée.
- Une vente de torchons avec les dessins des enfants de l'école, en partenariat avec la Marelle, a permis de récolter environ 345€.
- Une soirée « coq au vin » (poulet pour les enfants) serait en cours d'organisation. Cette soirée aurait lieu le dernier week-end de janvier 2016 et remplacerait l'habituelle soirée choucroute. Les bénéfices de cette soirée permettraient de faire baisser le coût du voyage en Vendée des élèves de CE2/CM1. Tous les parents (toutes classes confondues) désirant participer à l'organisation de cette soirée sont invités à se faire connaître auprès de la directrice.
- Un loto va passer par voie de cartable avec pour lot une bouteille de crémant : le tirage au sort se fera le jour du spectacle des NAP, le vendredi 18 décembre à partir de 15h.
- L'Amitié Charbuy Pétanque a remis au bénéfice de la coop scolaire un chèque de 55 euros qui correspondent aux bénéfices récoltés lors du passage de Yoinne Tour Sport, nous les remercions chaleureusement.

IV - Cadre de vie scolaire

Le conseil d'école a adopté le nouveau règlement intérieur de l'école élémentaire, qui intègre les nouveaux horaires.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'école élémentaire est présenté par Mme JEANNEY et est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.

Suite à celui-ci, il est rappelé qu'en cas de problème majeur, le confinement se fait dans le gymnase, et les parents ne doivent pas se déplacer. Ce plan a été présenté au conseil d'école.

Demandes de travaux :

- La marche pour accéder à la classe de CE2 est endommagée : les enfants et enseignants ont déjà manqué de peu de tomber.
- Des panneaux de points de rassemblement ont été de nouveau demandés à la mairie.
- Des volets pour la classe de CE2 (aucun volet ni rideau) et CE1 (simples rideaux insuffisants en cas de fortes chaleurs) sont demandés.

- La porte de la classe de CM2 ne ferme pas bien ; entrebâillement persistant.
- La salle informatique est obsolète, avec des ordinateurs vieillissants qui ne permettent pas de travailler correctement. Le Brevet informatique et Internet (CM2) en est ainsi compromis et ne sera pas validé. Il est très difficile de faire entrer l'école dans l'ère numérique, tel que les programmes le demandent.
- Demande d'une prise internet en classes de CE1 et CM2.
- Des travaux sur la toiture ont été effectués. La classe de CE1 ne semble plus inondée lors de fortes pluies, mais une plaque au plafond est à surveiller. Mme BAILLAT souhaiterait avoir l'assurance que cette plaque ne risque pas de tomber, d'autant plus que des élèves sont placés juste en dessous.
- Dangerosité d'un panneau réfléchissant en métal situé juste au niveau de la tête des enfants sur la barrière devant l'école maternelle. Peut-être un autocollant réfléchissant collé sur la barrière serait plus judicieux.

V - Questions diverses

- Les enseignants et les parents d'élèves rappellent que le parking situé en face de l'école permet de déposer les élèves en toute sécurité, et qu'il est interdit et dangereux d'arrêter son véhicule devant le portail de l'école pour déposer les enfants, même en retard.
- Dans le cadre du plan Vigipirate et par mesure de sécurité, le portail est fermé à clef mais seulement le matin car la mairie est ouverte au public l'après-midi.
- Lors de la traditionnelle photo de classe, il n'y aura pas de photo individuelle ni de photo entre fratrie.
- Les évènements tragiques survenus à Paris le 13/11/2015 ont été abordés en classe par le biais d'une discussion ouverte pendant laquelle les enfants ont su faire preuve de maturité.
- Concernant une demande d'un parent au sujet d'une éventuelle réunion parents/mairie afin de clarifier les NAP, Mme GABUET répond qu'elle reste à la disposition des parents pour tout renseignement, mais qu'une réunion publique ne lui paraît pas nécessaire.
- Lors des temps récréatifs des NAP, Mme CHAMYK informe les parents qu'en cas de pluie, les enfants de l'école élémentaire auront à disposition le préau de la cour de récréation. Les enfants de l'école maternelle iront sous le préau de la cour de récréation de l'école maternelle, ou à la bibliothèque ou encore dans la salle de motricité.